

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 10 AVRIL 2013

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

M. Jean-Laurent VONAU rejoint l'assemblée après le vote de l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2013.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, adjointe au Maire a donné procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire, Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller a donné procuration à Denise EHRHARD, adjointe au Maire, Paul BOISSARIE, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale a donné procuration à Marie-José SCHALLER, conseillère municipale, Claude LINDNER, Alfred SCHMITT, conseiller municipal a donné procuration à Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

Avant de passer à l'ordre du jour, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de rajouter le point 2 – COMPTE DE GESTION 2012 DU TRESORIER à l'ordre du jour.

## 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

### → Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 mars 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Jean-Michel STEPHAN) approuve le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2013.

### → Différentes réunions et manifestations

#### 07.03.2013

- réunion de travail avec la FREDON Alsace dans le but de réduire l'usage des produits phytosanitaires pour le traitement des espaces de la commune

#### 08.03.2013

- réunion de lancement d'un projet de dynamisation des énergies renouvelables en Alsace du Nord organisée par l'ADEAN et le SCOTAN

#### 09.03.2013

- compétition de jeunes judokas du secteur à La Saline

#### 11.03.2013

- réunion du syndicat mixte concernant la rénovation du gymnase du collège. Une proposition a été élaborée conjointement avec la commune de Soultz-sous-Forêts : le syndicat mixte se charge de la rénovation du bâtiment actuel et la commune de Soultz-sous-Forêts construit un bâtiment annexe, derrière le gymnase actuel, comportant de nouveaux vestiaires, l'accueil du public et un espace convivial, ainsi qu'une première extension de la surface dédiée aux activités sportives, salle polyvalente ou dojo. Cette proposition a été acceptée par le syndicat mixte qui a voté, dans son budget 2013, une augmentation de 20% des contributions des communes pour financer sa partie du projet. C'est maintenant à la commune de Soultz-sous-Forêts de se prononcer sur ce dossier – **point à l'ordre du jour**

- réunion de la commission urbanisme et environnement avec à l'ordre du jour l'éco-quartier, l'efficacité énergétique et la réduction des produits phytosanitaires

### **13.03.2013**

- marché trimestriel dans la rue du Frohnacker avec un petit concours sur les figurines de Pâques et du Printemps qui se trouvent dans les bacs à fleurs rue des Barons de Fleckenstein
- réunion de la commission des services à la personne avec à l'ordre du jour la petite enfance, le périscolaire, la maison de retraite, le Sonnenhof, l'accessibilité des bâtiments et de la voirie

### **18.03.2013**

- 2<sup>ème</sup> réunion de l'éco-quartier du Salzbaechel

### **19.03.2013**

- réunion du conseil de fabrique de la paroisse catholique avec séance budgétaire et discussion des modalités de mise à disposition de l'espace pour permettre le passage de la liaison cyclo-piétonne. Ce sera une convention d'utilisation qui sera signée entre le conseil de fabrique et la commune de Soultz-sous-Forêts.

Pour Jean-Laurent VONAU il faut prévoir dans cette convention une utilisation de l'espace sur une longue période avec possibilité de régulariser par la suite. Se pose également le problème de la responsabilité

- commémoration de la fin de la guerre d'Algérie organisée par la FNACA à Ingolsheim
- conseil d'école de l'école maternelle avec débat sur les rythmes scolaires et l'accueil d'un enfant en situation de handicap à la rentrée scolaire 2013

### **20.03.2013**

- réunion de la commission du développement économique avec à l'ordre du jour le Jardin de la Saline, le dossier du comptoir agricole, le quartier tertiaire le long de la rue du Docteur Deutsch entre le carrefour et le Froeschwillerbach et la possibilité d'accueillir REUSSIR dans la propriété ex-DANGLER rue de la Bergerie

### **21.03.2013**

- réunion de l'expert chargé du dossier de la rue de Lobsann : on en est pratiquement encore au même point que l'année dernière ! A l'issue de la réunion l'expert a, à nouveau promis de faire des propositions concrètes dans les « meilleurs délais ». A suivre ...
- réunion de la commission scolaire pour les crédits des écoles 2013

### **23.03.2013**

- bourse aux vêtements organisée par les parents d'élèves de l'école maternelle

### **24.03.2013**

- assemblée générale du Club Vosgien
- 3<sup>ème</sup> concert du cycle Orgel Tea Time à l'église protestante

### **26.03.2013**

- réunion du centre communal d'action sociale de Soultz-sous-Forêts consacrée au compte administratif 2012 et au budget primitif 2013 qui s'établit à 8 800 € avec une contribution du budget général de la commune de 6 500 €. La participation aux 2 épiceries sociales, REPARTIR et CARITAS, s'élève à 4 700 €. 5 dossiers de secours d'urgence ont également été examinés
- réunion de la commission projets et travaux dans le cadre du budget 2013

### **27.03.2013**

- inauguration du bureau du tourisme installé dans les locaux d'accueil du village de marques de Roppenheim

- Maastub un Wirtz animé par le Club des Aînés dans le cadre de E Friejhohr fer unseri Sproch
- conte à la médiathèque « s’Oschterhasland » « Au pays du lapin de Pâques » par la compagnie Chricrac
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland avec l’adoption du compte administratif 2012

### **28.03.2013**

- réunion du comité syndical du SYCOFOSE : pour les syndicats intercommunaux s’occupant de la gestion des bûcherons, le Préfet a préconisé des rapprochements dans son projet de schéma de coopération intercommunale dans le Bas-Rhin élaboré dans le cadre de la réforme territoriale. Le SYCOFOSE emploie 5 bûcherons ce qui est la taille préconisée dans ledit projet. Le Président s’est dans un premier temps rapproché du syndicat intercommunal de Woerth mais celui-ci préfère s’associer à Lembach. Il faudra donc soit se rapprocher de Hatten ou de Wissembourg ou démembrer le SYCOFOSE et rattacher les communes en fonction de l’appartenance aux différentes communautés de communes. Pour le moment le SYCOFOSE a émis un avis négatif à tout rapprochement et souhaite conserver sa configuration actuelle
- spectacle « Kappelëtz » par la troupe amateur s’Hüssberjer Dorfrätsch Kabarett »

### **03.04.2013**

- réception des plantations dans le cadre des travaux des abords de la gare
- réunion de la commission des finances pour le budget primitif 2013, suivie d’une réunion de la commission projets et travaux avec présentation de l’avant-projet pour l’aménagement des abords du Sonnenhof – **point à l’ordre du jour**

### **04.04.2013**

- réunion du comité directeur du SICTEU : adoption du compte administratif et du compte de gestion du trésorier 2012 et vote du budget primitif 2013 SAGEECE et SICTEU

### **05.04.2013**

- chansons en alsacien des élèves des écoles de Soultz-sous-Forêts sous la baguette de Serge RIEGER
- concert de Salade Mixte avec Serge RIEGER

### **06.04.2013**

- vernissage de l’exposition des artistes de l’Outre-Forêt à la base aérienne 901
- spectacle « Mademoiselle Mamsell » à La Saline

### **07.04.2013**

- référendum sur le conseil unique d’Alsace
- ouverture de l’atelier du sculpteur sur bois Marc FROHN, meilleur ouvrier de France, dans le cadre des journées européennes des métiers

### **08.04.2013**

- réunion de la commission projets et travaux sur l’aménagement des abords du Sonnenhof précédée d’une réunion avec la maîtrise d’œuvre et l’assistant à maîtrise d’ouvrage
- réunion éco-quartier
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux : adoption du budget primitif 2013, ouverture des plis pour les travaux de renforcement de la conduite d’eau Retschwiller/Schoenenbourg, mise en service des nouveaux réservoirs et permis de construire pour rénovation des locaux

### **09.04.2013**

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland avec vote du budget primitif 2013 ; Le Maire précise qu’il n’y a pas d’augmentation des taux des taxes en 2013

**10.04.2013**

– rencontre avec les services du Département pour le complexe sportif – **point à l'ordre du jour**

## **2. COMPTE DE GESTION 2012 DU TRESORIER**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2012 du trésorier de Soultz-sous-Forêts dont les chiffres sont identiques aux chiffres du compte administratif 2012, à savoir :

### **a. Dépenses**

Section de fonctionnement	:	2 063 269,98 €
Section d'investissement	:	3 415 435,71 €

### **b. Recettes**

Section de fonctionnement	:	3 414 846,64 €
Section d'investissement	:	1 854 093,23 € €

### **c. Résultat de l'exercice 2012**

Section de fonctionnement :	:	1 351 576,66 €
Section d'investissement	:	- 1 561 342,48 €
Résultat global de l'exercice	:	- 209 765,82 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2012 du comptable du trésor.

## **3. BUDGET PRIMITIF 2013**

### **→ Crédits des écoles 2013**

Le Maire informe l'assemblée que les crédits ont été réévalués de 1,80 % ce qui correspond à l'augmentation des bases des taxes locales. Les différentes propositions ont été examinées par les membres des commissions scolaire et finances. Dominique STOHR, adjoint aux finances, détaille les différents montants :

#### **• Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts (effectif 195 élèves)**

##### **– Crédits de fonctionnement : 15 658 €**

- fonctionnement	:	16,40 €/élève (3 100,50 €)
- manuels scolaires	:	15,90 €/élève (2 964 €)
- site bilingue	:	2 000 €
- bibliothèque – centre de documentation :		1 100 €
- maintenance informatique	:	500 €
- matériel EPS et technologie	:	342 €
- revues pédagogiques	:	250 €

-sorties éducatives et scolaires : 26,50 €/élève (5 167,50 €). Les subventions sont à demander et sont traitées au cas par cas avec prise en compte du tiers des dépenses

- cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline

##### **– Crédits d'investissement : 1 200 €**

#### **• Ecole maternelle de Soultz-sous-Forêts (effectif 140 élèves)**

– **Crédits de fonctionnement : 4 624 €**

- fonctionnement : 16,40 €/élève (2 296 €)
- site bilingue : 400 €
- bibliothèque/documentation : 450 €
- matériel EPS : 245 €
- revues pédagogiques : 120 €
- sorties scolaires et spectacles internes à l'école maternelle : 7,95 €/élève (1 113 €). Les subventions sont à demander et sont traitées au cas par cas avec prise en compte du tiers des dépenses
- cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline

- **Crédits d'investissement : 1 200 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les crédits des écoles élémentaire et maternelle de Soultz-sous-Forêts pour l'année 2013.

→ **Fiscalité locale**

• **Vote des taux des 4 taxes locales**

Le Maire informe le conseil municipal que les bases des taxes locales sont réévaluées de 1,80 % en 2013 par rapport à 2012. Le produit 2013 des 4 taxes s'élève à 1 351 947 €. En ajoutant les produits des IFER, CVAE, DCRTP, TASCOP, les allocations compensatrices, le produit de la taxe additionnelle FNB et le versement GIR le montant total estimé pour 2013 est de 1 856 006,75 €, soit une augmentation des ressources de près de 79.000 € (+4,44%) par rapport à 2012, hors élément exceptionnel. Il propose donc de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales en 2013 et demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des 4 taxes locales. Les taux sont arrêtés comme suit :

- TH (taxe d'habitation) : 20,90 %
- TF (taxe foncier bâti) : 12,11 %
- TFNB (taxe foncier non bâti) : 46,87 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,95 %

→ **Contribution aux organismes de regroupement**

Le Maire communique le détail des contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2013 pour un montant total de 127 973 €, dont voici le détail :

- Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts : 19 932 €
- Syndicat du Seltzbach : 7 677 €
- Syndicat de la Piscine de Drachenbronn : 50 677 €
- SYCOFOSE : 44 421 €
- Syndicat des Vosges du Nord : 5 266 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces contributions pour 2013.

→ **Vote du budget primitif 2013**

• **Section de fonctionnement**

Après la présentation de proposition du budget primitif par Dominique STOHR, adjoint aux finances, le Maire soumet au vote le budget de fonctionnement 2013, en équilibre, arrêté à la somme de 2 919 834 €.

Il rappelle que, conformément à la délibération du 7 mars 2012, le résultat de fonctionnement 2011 d'un montant de 209 367,69 € a été affecté à la section d'investissement du budget primitif 2012 – article 1068.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 voix contre (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) et 1 abstention (Christian WAGNER), vote le budget primitif de fonctionnement 2013 en équilibre, comme suit :

- Dépenses : 3 006 930 €
- Recettes : 3 006 930 €.

- **Section d'investissement**

Le détail des investissements prévus en 2013 est présenté par Denise EHRHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée des travaux et Dominique STOHR, adjoint aux finances. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2013, en équilibre, arrêté à la somme de 6 871 486 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 5 voix contre (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) vote le budget primitif d'investissement 2013 comme suit :

- Dépenses : 6 871 486 €
- Recettes : 6 871 486 €.

#### **4. PROJETS ET TRAVAUX**

##### **→ Pôle des services**

- **Avenants**

Le maître d'œuvre a fait parvenir différents avenants pour le pôle des services concernant des travaux complémentaires non prévus aux marchés initiaux.

- **avenant n° 1 au lot 5 – Couverture/Zinguerie/Etanchéité**

L'avenant n° 1 au lot 5 – Couverture/Zinguerie/Etanchéité émanant de l'entreprise BEYER/Brumath concerne la mise en place d'un joint de dilatation entre les bâtiments B et C. Le montant de l'avenant s'élève à 3 968,94 € HT (4 746,85 € TTC), ce qui représente une augmentation de 4,67 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 85 052,13 € HT (101 722,35 € TTC) à 89 021,07 € HT (106 469,20 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 5 – Couverture/Zinguerie/Etanchéité et autorise le Maire à le signer.

- **avenant n° 2 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure**

L'avenant 2 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure émanant de l'entreprise SCHALCK/Niedermodern est toujours en discussion.

- **avenant n° 1 au lot 10 – Sanitaires**

L'avenant n° 1 au lot 10 – Sanitaires émanant des Etablissements KOLB/Wissembourg concerne :

- bâtiment A : évier sur meuble, chauffe-eau électrique, conduites alimentation et évacuation
- bâtiment B : évier sur meuble
- bâtiment C : chauffe-eau électrique, conduites alimentation et évacuation, groupe de sécurité ¾ avec raccordement et mitigeur de lavabo CMS (local nourrissons).

Le montant de l'avenant s'élève à 2 092,45 € HT (2 502,57 € TTC), ce qui représente une augmentation de 5,46 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 38 350,10 € HT (45 866,72 € TTC) à 40 442,55 € HT (48 369,29 € TTC), soit une augmentation de 5,46 % par rapport au marché initial

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 10 – Sanitaires et autorise le Maire à le signer.

– **avenant n° 3 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures**

L'avenant n° 3 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures concerne :

- la mise en peinture du cache des conduites gaz sur la façade arrière (côté cour) de la mairie
- les reprises de peinture de la façade mairie côté cour suite à des salissures par d'autres corps de métiers (position déduite des lots gros-œuvre, plâtrerie, VRD et carrelage)
- la réfection de la peinture sur le mur à gauche de l'entrée du bâtiment A côté cour (position déduite du lot chauffage/ventilation)

Le montant de l'avenant s'élève à 570 € HT (681,72 € TTC).

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1 et 2, le montant du marché est porté de 53 289,29 € HT (63 733,99 € TTC) à 56 711,09 € HT (67 826,46 € TTC), soit une augmentation de 6,04 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures et autorise le Maire à le signer.

➔ **Relais culturel La Saline**

• **cinéma numérique**

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la vérification des différentes offres et conformément à la décision du conseil municipal du 6 mars 2013, la société CINEMECCANICA/Montreuil a été retenue pour l'installation du cinéma numérique au relais culturel La Saline. L'offre de base s'élève à 60 500 € HT, à laquelle se rajoute l'option TMS d'un montant de 1 500 € HT, soit un total de 62 000 € HT. Un contrat de maintenance d'un montant de 1 850 € HT/an est également prévu dans l'offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) confirme le choix et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

➔ **Jardin de la Saline**

• **Aménagement des abords du Sonnenhof et du Bruehl**

Le Maire présente l'avant-projet élaboré par la maîtrise d'œuvre en concertation avec la municipalité et l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit dans un premier temps d'aménager les abords du Sonnenhof et du Bruehl avec création d'un sentier piétons pour accéder au Bruehl et d'une voie reliant la rue de la Saline à la rue de la Gare. Ces travaux devront être effectués en 2013.

Le sentier piétons rejoindra la rue du Château (en face du local judo) au parc du Bruehl ; il aura une largeur de 4,50 m et sera conçu en stabilisé renforcé de même que le trottoir côté Sonnenhof dont la largeur prévue est de 1,70 m. La voirie sera en enrobé avec des stationnements de part et d'autre à l'entrée du Bruehl et des parties surélevées aux entrées et sorties de la voie rue de la Saline/rue de la Gare pour ralentir la circulation. Les parkings seront en « pierre et terre engazonnée ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, souhaite :

- la modification de la largeur du trottoir côté Sonnenhof à 2 mètres
- une variante de matériaux pour marquer la partie surélevée aux entrées et sorties de la voie rue de la Saline/rue de la Gare
- et revoir le positionnement du parking devant le club-house tennis-pétanque.

Les travaux sont estimés à 240 388 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) approuve l'avant-projet avec prise en compte des modifications souhaitées et décide la réalisation des travaux.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié sous peu.

### → Carrefour RD 264/28/52

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis d'appel public à la concurrence dont la remise des plis était fixée au 10 avril 2013 à 12 heures, 10 offres sont parvenues pour les travaux divisés en 3 lots :

- lot 1 : voirie
- lot 2 : réseaux secs (éclairage public et mise en souterrain du réseau France Télécom)
- lot 3 : contrôles extérieurs.

Les travaux sont prévus en juin/juillet 2013.

La commission de sélection des offres a procédé à l'ouverture des plis. Les résultats sont les suivants sous réserve de vérification par la maîtrise d'œuvre :

LOTS	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT DE L'OFFRE HT
<b>Lot 1 – Voirie</b>	PONTIGGIA / Brumath	279 789 €
	EUROVIA / Haguenau	198 447 €
	GCM / Bouxwiller	168 128 €
	TRABET / Haguenau	189 684 €
<b>Lot 2 – Réseaux secs</b>	SOBECA / Imbsheim	17 834 €
	FRITZ / Niederroedern	17 299 €
	EIE / Haguenau	15 167,70 €
	SOGECA / Herrlisheim	18 752 €
	PAUTLER / Mertzwiller	16 943 €
<b>Lot 3 – Contrôles extérieurs</b>	GINGER CEBTP / Hoenheim	6 780 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux et délègue le choix définitif à la commission de sélection des offres après vérification des offres par la maîtrise d'œuvre.

### → Complexe sportif

Le Maire rappelle que le projet approuvé par le conseil municipal prévoyait, outre la rénovation du hall principal du gymnase, l'adjonction d'un accueil du public d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> pour un montant de 267 000 € HT et la construction d'un bloc vestiaires d'une superficie de 320 m<sup>2</sup> pour un montant de 613 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. L'ensemble était prévu d'être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte. La commune de Soultz-sous-Forêts avait accepté une participation financière de 300 000 €.

Il s'est avéré que le Syndicat Mixte n'est pas en mesure de financer le projet selon ces modalités.

Afin de dépasser cette difficulté, une nouvelle proposition a été élaborée comme cela a été indiqué au point 1 de la présente réunion : « le syndicat mixte se charge de la rénovation du bâtiment actuel et la commune de Soultz-sous-Forêts construit un bâtiment annexe, derrière le gymnase actuel, comportant de nouveaux vestiaires, l'accueil du public et un espace convivial, ainsi qu'une première extension de la surface dédiée aux activités sportives, salle polyvalente ou dojo ».

Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en charge une première tranche de travaux consistant à la construction d'un bloc vestiaires avec accueil public et l'adjonction du dojo de 300 m<sup>2</sup>.



Pour Jean-Laurent VONAU toutes les parties sont gagnantes avec cette solution. Il reste cependant à régler le problème de l'usage des locaux par convention entre le Conseil Général, le Syndicat Mixte et la Commune. Les associations soultzoises, hors heures scolaires, et les collégiens, pendant les heures scolaires, pourraient utiliser l'ensemble des installations. Le Maire précise que le dojo serait également mis à disposition du collège.

A la question de Christian KLIPFEL souhaitant connaître la charge de la commune, le Maire répond que la première tranche est estimée à 1 000 000 € HT.

Jean-Laurent précise qu'en procédant ainsi on évite la construction d'une autre salle beaucoup plus chère.

Le Maire rappelle le déroulement prévisible des opérations :

1. Réfection du toit et du chauffage du gymnase en été 2013 (charge Syndicat Mixte)
2. La commune donne délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte pour la construction du bloc vestiaires avec accueil du public et dojo – construction qui devrait être achevée pour mi-2014. Le syndicat mixte devra céder à la commune, à l'euro symbolique, le terrain nécessaire pour la première tranche des travaux afin que la commune soit propriétaire de ses investissements. Il devra également signer un engagement de cession du terrain de la 2<sup>ème</sup> tranche à l'euro symbolique.
3. Restructuration interne du gymnase et réfection du sol (charge Syndicat Mixte) pour une utilisation en septembre 2014
4. En 2014 – élaboration d'un nouveau contrat de territoire entrant en vigueur en 2015
5. En 2015 – début de la 2<sup>ème</sup> tranche qui comprendrait le tennis couvert pour tennis et badminton, une salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> et un quillier, avec une mutualisation généralisée des infrastructures, en particulier des vestiaires et de l'accueil du public.

La subvention du conseil général pourrait s'élever à 380 000 € pour l'ensemble du projet (syndicat mixte et commune) réparti comme suit : 196 631 € (51,745%) pour le syndicat mixte et 183 369 € (48,255%) pour la commune. Cette subvention, qui ne devait pas dépasser les 300.000 €, a pu être portée à 380.000 € grâce à un effort conjoint des communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau et à l'intervention du Conseiller Général auprès des différents acteurs concernés et du Président du Conseil Général.

Le Maire demande au conseil municipal un engagement de principe pour le scénario proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 voix contre (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) et une abstention (Christian WAGNER) donne un accord de principe pour la réalisation de cette opération.

## **5. PROJET TOURISTIQUE**

### **→ Création d'un gîte d'étape communal**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait créer un gîte d'étape axé principalement sur les randonneurs du chemin de Compostelle et utiliser pour ce faire l'appartement F3 situé dans l'annexe de la mairie côté Sud. Les normes à respecter sont celles pour un appartement d'habitation si le nombre d'occupants est inférieur à 15 personnes avec obligation d'installer des détecteurs de fumée. La configuration est la suivante : une petite cuisine, une salle de bains/douche, un WC séparé, une salle à manger-séjour, deux dortoirs dotés chacun de deux fois deux lits superposés, soit une capacité totale de 8 couchages. L'investissement est de l'ordre de 5 000 à 6 000 € pour l'équipement de la cuisine, de la salle à manger et des dortoirs.

L'hébergement est en général pour une nuit, deux nuits maximum, sur réservation. La prestation comprend la possibilité de location de draps. Le petit-déjeuner est inclus sur la base du ravitaillement effectué par le prestataire le soir de l'arrivée. Le prix demandé serait de 20 € par personne, 18 € pour les détenteurs de carte St Jacques de Compostelle, petit-déjeuner inclus, et 5 € de supplément pour la location de draps. L'ouverture est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2013 et l'objectif est de 50 nuitées la première année.

Le Maire rappelle également les possibilités d'hébergement du secteur avec les tarifs pratiqués. L'essentiel de l'activité serait prise en charge par l'office du tourisme mais il reste à vérifier le problème de la commercialisation par cet organisme.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide la création d'un gîte d'étape communal à l'annexe de la mairie dans l'appartement F3 situé côté Sud.

## **6. URBANISME**

### **→ Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- terrain non bâti cadastré section 16 n° 260/136 lieudit « rue de Reimerswiller » d'une contenance de 8,30 ares
- terrain non bâti cadastré section 23 n° 586/20 lieudit « Hinterfeld » d'une contenance de 3,69 ares
- propriété cadastrée section 38 n° 437/142 lieudit « rue François Antoine Philbert » d'une contenance de 5,95 ares.

## **7. AFFAIRES FINANCIERES**

### **→ Personnel communal**

- **Heures supplémentaires de dimanche pour élections**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 2 heures supplémentaires de dimanche pour élections à Mesdames Valérie HENTSCH et Mylène MARTINO (référendum du 7 avril 2013).

- **Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison de l'ajout d'un élève en cours de chant, il faut ajuster les heures d'enseignement de l'assistant d'enseignement artistique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 :

- Chant (Nathalie FORNECKER) – heures d'enseignement : 4h20mn (4,34/20<sup>e</sup>).

- **Engagement d'un agent contractuel en besoin saisonnier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi de jardinier pour un besoin saisonnier de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 avec un coefficient d'emploi de 24/35<sup>e</sup> pour le fleurissement de la commune associée de Hohwiller classée 4 fleurs.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle 5 – indices brut 336, majoré 318. La déclaration de vacance de poste sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

- **Frais de déplacement au festival d'Avignon**

Madame Marie-Louise FROESEL, directrice du relais culturel La Saline, souhaiterait à nouveau participer au festival d'Avignon du 15 au 22 juillet 2013. Le Maire propose de l'y autoriser et de prendre en charge ce déplacement comme suit :

- transport en train aller-retour Sultz-sous-Forêts/Avignon
- frais d'hébergement (7 nuitées avec petit-déjeuner) avec application du taux maximal de 60 € par nuitée
- 2 repas par jour pendant 8 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Marie-Louise FROESEL à participer au festival d'Avignon du 15 au 22 juillet 2013 et donne son accord pour la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement comme proposé par le Maire.

### → **Subventions exceptionnelles**

- **Association des coureurs de la Saline de Soultz-sous-Forêts**

L'association des coureurs de la Saline a organisé le dimanche 7 avril 2013 une course nature sur les sentiers autour du Soultzerkopf et a fait parvenir une demande de subvention à laquelle était joint un bilan prévisionnel. Suite à l'analyse de bilan, en enlevant les récompenses, cadeaux et l'achat des boissons et repas pour revente, les dépenses s'élèvent à 3 150 €.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 % sur ce montant, soit 315 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 315 € à l'association des coureurs de la Saline pour l'organisation de la course nature du 7 avril 2013.

- **Association Danse-Gym – section Pointes de Pieds**

L'association Danse-Gym - section Pointes des Pieds a transmis une demande de subvention pour le spectacle de fin d'année qui se déroulera à la MAC de Bischwiller vu que le relais culturel La Saline ne peut pas accueillir cette manifestation en raison du grand nombre de danseurs et danseuses adhérents à la section danse (220).

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 070 € à l'association Danse-Gym - section Pointes de Pieds pour la location de la salle de la MAC de Bischwiller pour l'organisation du spectacle de fin d'année. Ce montant est déterminé comme suit :

- 1150 € (location de la salle de Bischwiller) – 80 € (location de La Saline) = 1 070 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve à cette proposition et attribue une subvention exceptionnelle de 1 070 € à l'association Danse-Gym – section Pointes de Pieds.

- **Tennis-club de Soultz-sous-Forêts**

Le tennis- club de Soultz-sous-Forêts envisage de mettre en place une initiation au tennis avec 3 classes de l'école primaire en mai et juin 2013, à raison de 8 séances de 2 heures, menée par un moniteur diplômé d'Etat et par le Président du club. D'autre part la Fédération Française de Tennis souhaite promouvoir le tennis féminin en 2013 et le club prévoit une initiation pour les féminines de tout âge. Ces 2 activités génèrent un coût d'environ 1 000 € pour le club qui sollicite une aide financière de la commune.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, attribue une subvention exceptionnelle représentant 30 % du coût réel généré par ces activités, au tennis-club de Soultz-sous-Forêts

### → **Renouvellement adhésion au CAUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2013. Le montant de la cotisation s'élève à 50 €.

### → **Transfert de baux ruraux**

La Société Civile d'Exploitation Agricole du Reeberg a repris l'exploitation de Monsieur Edouard ACKER qui bénéficiait de la part de la commune d'une indemnisation pour les coulées d'eau boueuse, dans le cadre des bandes enherbées pour un montant de 156,20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer l'indemnisation pour les coulées d'eau boueuse dans le cadre des bandes enherbées à la SCEA du Reeberg à partir de 2013.

### → **Autres**

- **RASED**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pascal DAUBARD, enseignant spécialisé du RASED à Soultz-sous-Forêts, a fait parvenir un courrier demandant le renouvellement du budget de fonctionnement du RASED accordé par la commune en 2012, soit 400 €. Il précise que sur le précédent budget il a acheté 2 tableaux blancs ainsi que du petit matériel de fonctionnement. Il rappelle également que l'avenir des RASED reste incertain et que leurs missions seront apparemment reprécisées, et qu'il ne reste que 2 enseignants spécialisés sur le secteur du Collège de Soultz-sous-Forêts alors que la demande est de plus en plus importante.

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire cette ligne de crédit pour l'année 2013.

Pour Christian KLIPFEL il s'agit du renouvellement d'une subvention exceptionnelle et qu'il y a lieu de justifier des dépenses. Il estime qu'il y a assez de matériel pédagogique à l'école qui pourrait être utilisé par l'enseignant spécialisé du RASED pour 2 heures par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 voix contre (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) et une abstention (Eric HUBERT) décide de reconduire une ligne de crédit de 400 € pour le RASED pour l'année 2013. Toute commande devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la commune pour évaluer la pertinence de l'achat.

- **Association intermédiaire REUSSIR**

L'association intermédiaire REUSSIR a fait parvenir une proposition pour les travaux de peinture des lampadaires et plots rue des Barons de Fleckenstein et au monument aux morts à Soultz-sous-Forêts, dans le cadre du chantier d'insertion « Femmes et bâtiment ». Le devis s'élève à 4 050 €, hors fournitures.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) décide la mise en peinture des lampadaires et plots de l'éclairage public rue des Barons de Fleckenstein et au monument aux morts par l'association intermédiaire REUSSIR « Femmes en bâtiment ».

- **Mise à disposition gratuite d'une salle de réunion**

Le Maire fait part au conseil municipal que le Chef d'Escadron PETIT, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Wissembourg a fait parvenir une demande de mise à disposition gratuite de la salle voutée du pôle des services et de la salle du conseil municipal le 30 avril 2013 pour y organiser une réunion de travail transfrontalière et un buffet-repas.

Cette réunion sera présidée par le lieutenant-Colonel GROSS, commandant en second le groupement de gendarmerie du Bas-Rhin. Sont conviés à cette réunion : côté français Mme la Sous-préfète de Wissembourg-Haguenau, des officiers et sous-officiers de gendarmerie des compagnies de Haguenau et de Wissembourg et Mme la commissaire de Haguenau ; côté allemand les chefs de la Polizei de Rastatt-Baden-Baden, Landau, Wörth am Rhein, Bad-Bergzabern, Pirmasens, Dahn et Kaiserslautern. Le Maire de Soultz-sous-Forêts est également invité à se joindre à cette réunion pour présenter la municipalité aux différentes autorités. L'objectif de cette réunion de travail est de faire un bilan sur les actions communes menées sur l'arrondissement et de dresser les perspectives pour 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise à disposition gratuite de la salle voûtée du pôle des services et de la salle du conseil municipal.

## **8. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS**

Le Maire informe le conseil municipal que l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts dispose que le siège est établi au 9, rue du Frohnacker à Soultz-sous-Forêts. Cette disposition statutaire ne correspond plus à la réalité vu que le Syndicat Mixte a transféré son siège au 5, cour de la Mairie à Soultz-sous-Forêts. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du siège du Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts du 9, rue du Frohnacker au 5, cour de la Mairie à Soultz-sous-Forêts.

## 9. DIVERS

### • Informations

- le Président de l'Ensemble Vocal a fait parvenir un courrier de remerciements pour les félicitations adressées à son association concernant la prestation du concert du 55<sup>e</sup> anniversaire ainsi que pour la prise en charge des frais de régisseur par la commune d'un montant de 183 €, décision prise par le Maire vu que l'association n'a pas sollicité de prise en charge du vin d'honneur. Il remercie également la commune pour la mise à disposition de la salle Rosentritt de La Saline pour exercer la pratique du chant choral
- Le Colonel ROY de la Base Aérienne 901 a fait parvenir un dossier de présentation de la 14<sup>ème</sup> édition de l'exercice Air Raid, compétition sportive organisée par l'Armée de l'Air en collaboration avec l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANORAA) et l'Association Nationale des Sous-Officiers de réserve de l'Air (ANSORAA) qui se tiendra les 24, 25 et 26 mai 2013. La BA 901 de Drachenbronn, en collaboration avec le 16<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs de Bitché, a été choisie pour accueillir cette 14<sup>ème</sup> édition.

La BA 901 recherche des partenaires dynamiques, désireux d'associer leur image de marque à un évènement exceptionnel et est ouverte à toutes propositions et aux compétences les plus diverses ; en contrepartie la meilleure visibilité sera fournie à l'entreprise.

Des précisions complémentaires seront demandées sur ce dossier.

### • Prochaines réunions et manifestations

- samedi 13 avril 2013 à partir de 14h30 : inauguration des abords de la gare et du pôle des services
- dimanche 14 avril 2013 de 14h à 17h : portes ouvertes du pôle des services
- dimanche 14 avril 2013 à 16 h : concert gospel à l'église protestante de Soultz-sous-Forêts avec les choristes de l'école municipale de musique et la chorale « Les Gospelfriends » de Strasbourg. La commune offrira le vin d'honneur et l'assemblée présente est cordialement invitée à cette manifestation
- samedi 27 avril 2013 à 9 h : vente de bois dans la salle voûtée du pôle des services
- mercredi 8 mai 2013 à 10h45 : cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945
- mercredi 15 mai 2013 à 20h15 : prochaine réunion du conseil municipal

### • Numérotation d'une propriété

- Christian WAGNER informe l'assemblée que son hangar est situé en zone UB du PLU et qu'il souhaiterait qu'il soit rattaché à la rue de Lobsann et puisse bénéficier de l'adresse postale 55 rue de Lobsann.

Le conseil municipal est favorable à cette requête.

### • Doléance

- Jean-Laurent VONAU rappelle au Maire qu'il lui a remis la traduction en alsacien de l'ensemble des noms des rues de la ville. Il propose dans un premier temps de mettre la traduction en alsacien uniquement sur les plaques des entrées de ville (Sulz).

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.